

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Lamjed Mbarek.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	62 742	197 667
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	153 200	191 266
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 725 437	3 441 625
AC5	Portefeuille d'investissement	4	114 971	113 516
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 199	42 053
AC7	Autres actifs	6	42 379	35 535
	Total Actifs		4 140 928	4 021 662

Passif

PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	3 495	190 254
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 402 262	3 150 880
PA4	Emprunts et ressources spéciales	9	320 914	304 534
PA5	Autres passifs	10	99 628	108 279
	Total Passifs		3 826 299	3 753 947

Capitaux propres

CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	11	77 789	89 470
CP5	Résultats reportés		2	(51 171)
	Résultats reportés hors modifications comptables		2	(51 171)
CP6	Résultat de l'exercice		64 038	56 616
	Total capitaux propres	12	314 629	267 715
	Total capitaux propres et passifs		4 140 928	4 021 662

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2015
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
-------	---------------------	------------------------

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	499 161	503 050
HB2	Crédits documentaires	14	114 210	97 652
Total des passifs éventuels			613 371	600 702

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	15	72 066	119 819
Total des engagements donnés			72 066	119 819

Engagements reçus

HB7	Garanties reçues	16	643 145	675 496
Total des engagements reçus			643 145	675 496

Etat de résultat
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	255 901	245 928
PR2	Commissions (en produits)	18	62 221	55 555
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	11 397	9 988
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	20	8 067	4 968
Total des produits d'exploitation bancaire			337 586	316 439
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	21	(116 960)	(116 669)
CH2	Commissions encourues	22	(3 942)	(3 052)
Total charges d'exploitation bancaire			(120 902)	(119 721)
Produit net bancaire			216 684	196 718
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(16 755)	(12 822)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(724)	1 141
PR7	Autres produits d'exploitation		113	117
CH6	Frais de personnel	25	(78 795)	(73 015)
CH7	Charges générales d'exploitation	26	(22 283)	(21 123)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 399)	(7 901)
Résultat d'exploitation			89 841	83 115
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		57	1 769
CH11	Impôt sur les bénéfices	27	(25 869)	(28 643)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		9	375
Résultat net de l'exercice			64 038	56 616
Résultat par action (en DT)		28	1,853	2,560

*déterminé suivant un nombre d'actions pondérées

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
-------	---	---

Flux d'exploitation

Produits d'exploitation bancaires encaissés	330 339	312 657
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(118 461)	(118 535)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	300	(115)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(302 401)	(306 446)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	248 433	191 698
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(101 497)	(90 631)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(816)	1 577
Impôts sur les bénéfices	(36 198)	(35 265)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	19 699	(45 060)

Flux d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	8 669	3 360
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(2 781)	(64 736)
Acquisition / Cession immobilisations	(9 723)	(5 862)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(3 835)	(67 238)

Flux de financement

Encaissement suite à l'émission d'actions	-	149 600
Emission / Remboursement d'emprunts	19 540	(28 277)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(4 125)	1 019
Dividendes versés	(17 280)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(1 865)	122 342

Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	13 999	10 044
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	199 081	189 037
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	29	213 080
		199 081

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2015, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 13 061 KTND au 31 Décembre 2015.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés au niveau du secteur d'activité " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

2.3- Traitement des impayés

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 301 446 KTND au 31/12/2015 contre 300 699 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	265 247	269 601
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	4 414	4 232
Provisions à caractère générale dite collective	13 061	10 031
Provision pour dépréciation de titres	2 442	2 379
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 306	4 646
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	295	793
Provision pour passifs et charges	10 681	9 017
Total	301 446	300 699

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 62 742 KTND contre 197 667 KTND au 31/12/2014. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse espèces en dinars	15 279	19 772
Espèces en route	389	1 508
Alimentation GAB	7 929	7 028
Caisse espèces en devises	703	1 822
Remise des fonds à IBS	2 886	9 771
Banque Centrale comptes ordinaires	35 718	157 951
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	62 919	197 867
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(177)	(200)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 742	197 667

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 200 KTND au 31/12/2015 contre 191 266 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Placement devises chez la BCT	60 526	1 383
Placements chez les correspondants locaux	70 000	14 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	20 520	11 999
Placements chez les correspondants étrangers	-	162 329
Autres concours	2 167	1 559
Sous total	153 213	191 270
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(13)	(4)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 200	191 266

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	132 693	-	-	-	132 693
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	20 520	-	-	-	20 520
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	153 213	-	-	-	153 213

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2015 un solde de 3 725 437 KTND contre 3 441 625 KTND au 31/12/2014, soit une variation de 283 812 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	275 583	259 251
Autres concours à la clientèle	3 787 479	3 519 564
Crédits sur ressources spéciales	35 600	33 902
Sous total	4 098 662	3 812 717
Agios et intérêts réservés	(94 917)	(91 460)
Provisions sur créances douteuses	(166 831)	(165 243)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(98 416)	(104 358)
Provisions à caractère générale dite collective	(13 061)	(10 031)
Total Créances sur la clientèle	3 725 437	3 441 625

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	275 583	-	-	-	-	275 583
Autres concours à la clientèle	799 943	522 430	1 951 221	253 959	259 926	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	4 278	2 952	17 032	4 535	6 803	35 600
Total des créances brutes sur la clientèle	1 079 804	525 382	1 968 253	258 494	266 729	4 098 662

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	59	275 524	275 583
Autres concours à la clientèle	-	3 787 479	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	-	35 600	35 600
Sous total	59	4 098 603	4 098 662
Agios et intérêts réservés	-	(94 917)	(94 917)

Provisions sur créances douteuses	-	(166 831)	(166 831)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	-	(98 416)	(98 416)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(13 061)	(13 061)
Total Créances sur la clientèle	59	3 725 378	3 725 437

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur créances douteuses	(166 831)	(165 243)
Provisions sur décotes de garanties	(98 416)	(104 358)
Total Provisions risque de contrepartie	(265 247)	(269 601)
Provisions à caractère générale dite collective	(13 061)	(10 031)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(278 308)	(279 632)
Agios sur comptes non mouvementés	(47 701)	(46 495)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 555)	(8 552)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(4 081)	(3 952)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 989)	(27 087)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 597)	(2 595)
Commissions réservées sur cautions dinars	(44)	(115)
Autres commissions réservées	(3 950)	(2 664)
Total agios et intérêts réservés	(94 917)	(91 460)
Total Agios et provisions sur clientèle	(373 225)	(371 092)

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Engagements bilan	3 658 606	3 384 350	424 201	418 382	4 082 807	3 802 732
Engagements hors bilan	287 902	260 576	12 257	13 404	300 159	273 980
Sous-total	3 946 508	3 644 926	436 458	431 786	4 382 966	4 076 712
Autres engagements*					15 855	9 985
Total	3 946 508	3 644 926	436 458	431 786	4 398 821	4 086 697

* Dont 10.427 KTND d'intérêts courus non échus, (2.886) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 3 490 KTND échéance à recouvrer.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2014	(269 601)
Dotations aux provisions	(30 273)
Reprises sur provisions	11 603
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	4 106
Utilisations	18 918
Stock de clôture au 31/12/2015	(265 247)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 114 971 KTND contre 113 516 KTND au 31/12/2014.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participations	3 420	3 417
Titres d'investissement	115 640	113 465
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
Sous total	122 719	120 541
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(2 090)	(2 198)
Provision pour dépréciation des titres d'investissement	(5 306)	(4 646)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(352)	(181)
Total Portefeuille d'investissement	114 971	113 516

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2014
Titres d'investissement - BTA	62 000	893		62 893
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 607	2 672	4 646	12 633
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 307			2 307
Titres de participation	3 417		2 198	1 219
Part dans les entreprises liées	3 659		181	3 478
Total	115 990	4 551	7 025	113 516

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2015
Titres d'investissement - BTA	62 000	1220		63 220
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	1 739	5 306	11 049
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 076	3		5 079
Titres de participation	3 420		2 090	1 330
Part dans les entreprises liées	3 659		352	3 307
Total	118 771	3 948	7 748	114 971

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	5 076	2 307
Créances rattachées sur emprunts obligataires	3	-
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	62 000
Créances rattachées sur BTA	1 220	893
Emprunt National	30 000	30 000
Créances rattachées sur emprunt national	986	986
Placement Fonds gérés SICAR	14 616	14 607
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 739	2 672
Total Titres d'investissement	115 640	113 465

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

En
KTND

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres non cotés	115 640	113 465
Provisions sur titres non cotés	(2 090)	(2 198)
Total	113 550	111 267

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	204	293	497	315	182
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	0			
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
S.T.G	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
S.O.T.U.L.U.B.	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Ind.Mécan.Magh	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc. ActEco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	0	75
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0

S.F.C.J.F. SHEMS FRUITS	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
Titres de participations			3 420	2 090	1 330	3 417	2 198	1 219

** Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	35	1 680	1 715	1	1 714
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	22 763	99,838%	945	318	627	944	180	764
Parts dans les entreprises liées			3 659	352	3 307	3 659	181	3 478

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2015	Résultat net 2015
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	2 252	1 102
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	508	(120)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 003	61

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 199 KTND au 31/12/2015 contre un solde de 42 053 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2014	Acquis	Cessions ou Abandon	Reclassement	V. Brute au 31/12/2015	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN Au 31/12/2015
Logiciels informatiques	9 914	2 148	-	(652)	11 410	(8 781)	2 629
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	16 540	1 503	-	(104)	17 939	(14 675)	3 264

Immeubles d'exploitation	10 281	-	(44)	(61)	10 176	(4 255)	5 921
Immeubles hors exploitation	959	-	(134)	(260)	564	(189)	375
Agencement aménagement installation	51 297	3 943	-	-	55 240	(31 790)	23 450
Terrains	735	-	(9)	321	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(203)	74
Matériel roulant	1 784	170	(104)	-	1 850	(1 429)	421
Matériel et mobilier de bureau	11 493	425	-	-	11 918	(9 439)	2 479
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(102)	9
Immobilisations incorporelles en cours	833	777	-	(188)	1 422	-	1 422
Immobilisations corporelles en cours	827	510	-	(301)	1 036	-	1 036
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	114 933	9 476	(291)	(1 245)	122 872	(80 673)	42 199

	Amort. Cumulé 31/12/2014	Dotation	Sortie	Recalass	Amort. Cumulé 31/12/2015
Logiciels informatiques	(7 599)	(1 182)	-	-	(8 781)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(12 688)	(1 988)	-	-	(14 676)
Immeubles d'exploitation	(4 154)	(196)	95	-	(4 255)
Immeubles hors exploitation	(296)	(11)	118	-	(189)
Agencement aménagement installation	(27 767)	(4 023)	-	-	(31 790)
Fonds de commerce	(190)	(13)	-	-	(203)
Matériel roulant	(1 370)	(164)	104	-	(1 430)
Matériel et mobilier de bureau	(8 907)	(531)	-	-	(9 438)
Equipements logements de fonction	(98)	(3)	-	-	(101)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(72 880)	(8 110)	317	-	(80 673)

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 42 379 KTND au 31/12/2015 contre 35 535 KTND au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Action en défense	7 709	5 116
Divers autres actifs	1 372	1 673
Comptes d'attente et de régularisation actifs	10 140	5 599
Etat impôts et taxes	44	1
Crédits aux personnels	15 363	15 006
Créances prises en charge par l'Etat	7 856	8 729

Sous total Autres actifs	42 484	36 124
Provisions sur autres actifs	(105)	(589)
Total Autres actifs	42 379	35 535

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Produits à recevoir	3 101	1 810
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 107	1 012
Débit à régulariser et divers	3 512	742
Autres comptes de régularisation actif	2 420	2 035
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	10 140	5 599

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 3 495 KTND contre 190 254 KTND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 036	190 095
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	459	159
Total	3 495	190 254

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 3 036 KTND au 31/12/2015 se détaillant comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidents	-	47 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	3 036	1 724
Placement devise SG	-	141 188
Intérêts courus sur placements devise SG	-	177
Dettes rattachés sur les étab bancaires	-	6
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 036	190 095

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présentent ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 036	-	-	-	3 036
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	459	-	-	-	459
Total	3 495	-	-	-	3 495

Note 8 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 402 262 KTND au 31/12/2015 contre 3 150 880 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 010 059	923 654
Comptes d'épargne	1 209 007	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	998 339	971 130
Certificats de dépôts	83 248	50 841
Autres dépôts et avoirs	101 609	77 176
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 402 262	3 150 880

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 010 059	-	-	-	1 010 059
Comptes d'épargne	1 209 007	-	-	-	1 209 007
Comptes à terme et bons de caisse	635 547	261 776	101 016	-	998 339
Certificats de dépôts	81 248	2 000	-	-	83 248
Autres dépôts et avoirs	101 609	-	-	-	101 609
Total	3 037 470	263 776	101 016	-	3 402 262

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 320 914 KTND au 31/12/2015 contre 304 534 KTND au 31/12/2014 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Emprunt en devises	8 627	15 956
Ressources spéciales	20 678	24 752
Emprunts obligataires	203 385	176 516
Dettes rattachées ressources spéciales	8 224	7 310
Total Emprunts et ressources spéciales	320 914	304 534

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	indéterminé	Total
emprunts subordonnés			40 000			40 000	80 000
emprunt en devises	4 313	4 314					8 627
ressources spéciales	281	1 395	7 671	4 289	7 042		20 678
emprunts obligatoires	1 633	29 523	104 066	17 733	50 430		203 385
dettes rattachée ressources spéciales	8 224						8 224
Total Emprunt et ressources spéciales	14 451	35 233	151 737	22 022	57 472	40 000	320 914

Note 10 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 99 628 au 31/12/2015 contre 108 279 au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour passifs et charges	15 095	13 249
Sommes dues au personnel	17 140	17 644
Charges provisionnées pour congé à payer	4 370	3 890
Cotisation CNSS	3 270	3 386
Provision sur chèques certifiés	5 082	3 947
Saisies arrêts clients	6 340	8 972
Fournisseurs factures à payer	2 121	2 614
Comptes d'attente et de régularisation passif	25 053	22 883
Valeurs exigibles après encaissement	14 732	14 500
Etat impôts et taxes	6 425	17 194
Total Autres passifs	99 628	108 279

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Provision sur engagements Hors Bilan	3 824	3 440
Provision pour risques divers	6 375	4 696
Provision pour risques administratifs	2 380	2 434
Provision sur action en défense	1 781	1 742
Provision pour action en justice	145	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	590	792
Total Provision pour passifs et charges	15 095	13 249

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer	17 992	13 331
Divers comptes de suspens	3 149	6 749
Prime d'assurance crédit à reverser	1 738	1 107
Autres produits perçus d'avance	1 068	715
Produits perçus d'avance	380	349
Commission de garantie et de péréquation change	594	546
Assurance vie personnel	42	22
Fournisseurs bons de carburant	62	64
Dividendes à payer	28	-
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	25 053	22 883

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 11 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 77 789 KTND au 31/12/2015 contre 89 470 KTND au 31/12/2014 soit une diminution de - 11681 KTND. Cette diminution s'explique essentiellement par l'affectation de 50 MKTND de la prime d'émission pour la résorption du résultat reporté.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Primes liées au capital	24 800	74 800
Réserve légale	7 532	4 760
Autres réserves	34 679	289
Fonds social	10 778	9 621
Total Réserves	77 789	89 470

Note 12 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 314 629 KTND au 31/12/2015 contre 267 715 KTND au 31/12/2014, soit une variation 46 914 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(187 187)	4 760	289	9 457	-	38 016	61 335
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	38 016	-	-	-	-	(38 016)	-
Réserve sur fonds Social	-	-	-	-	164	-	-	164
Variation du capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	-	149 600
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	56 616	56 616
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015	172 800	(51 171)	4 760	289	9 621	74 800	56 616	267 715
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	1 171	2 772	34 390	1 000	-	(39 333)	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(17 280)	(17 280)
Report à nouveau	-	2	-	-	-	-	(2)	-
Résorption des pertes	-	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	64 038	64 038
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	157	-	-	157
Situation à la clôture de l'exercice 2015	172 800	2	7 532	34 679	10 778	24 800	64 038	314 629

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 499 161 KTND au 31/12/2015 contre 503 050 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	295 799	321 720
Avals donnés en devises	29 218	14 676
Cautions émises en faveur de la clientèle	170 009	163 416
Avals donnés en dinars	4 135	3 238
Total Cautions, avals et autres garanties données	499 161	503 050

Note 14: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 114 210 KTND au 31/12/2015 contre 97 652 KTND au 31/12/2014. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Ouverture de Credoc import confirmé	89 388	67 849
Ouverture Credoc import non confirmé	6 412	23 972
Sous total credoc import	95 800	91 821
Confirmation de Credoc export	7 409	4 388
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	11 001	1 443
Sous total credoc export	18 410	5 831
Total Crédits documentaires	114 210	97 652

Note 15 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 72 066 KTND au 31/12/2015 contre 119 819 KTND au 31/12/2014.

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financements donnés aux clients	72 066	119 819
Total Engagements de financements donnés	72 066	119 819

Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 643 145 KTND au 31/12/2015 contre 675 496 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	59 825	79 736

Garanties reçues des autres établissements de crédit	395 280	408 551
Compagnies d'assurance	1 424	900
Garanties reçues de la clientèle	186 616	186 309
Total Garanties reçues	643 145	675 496

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 395 280 KTND au 31/12/2015 contre 408 551 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	295 799	321 720
Garanties reçues des correspondants étrangers	46 376	43 007
Confirmation banque Credoc export	18 410	5 831
Garanties reçues des correspondants locaux	34 695	37 993
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	395 280	408 551

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 616 KTND au 31/12/2015 contre 186 309 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties hypothécaires	186 494	185 058
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	122	1 251
Total Garanties reçues de la clientèle	186 616	186 309

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 59 825 KTND au 31/12/2015 contre 79 736 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres garanties reçues de l'Etat	22 370	43 370
SOTUGAR	14 477	15 419
FNG et FOPRODI	22 978	20 947
Total Garanties reçues de l'Etat	59 825	79 736

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2015
Achat au comptant	19 364
Vente au comptant	19 253

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2015
--	------------

Achat à terme	174 115
Vente à terme	172 123

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 255 901 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 353	2 309
Opérations avec la clientèle	245 444	236 008
Autres intérêts et revenus assimilés	7 104	7 611
Total Intérêts et revenus assimilés	255 901	245 928

Note 18 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 62 221 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Commissions sur comptes	8 258	5 472
Commissions sur opérations de caisse	1 646	1 531
Commissions sur crédits	15 298	14 988
Commissions sur monétique banque à distance	19 138	16 337
Autres commissions	5 349	4 734
Commissions sur moyens de paiement	6 947	6 975
Autres produits sur services financiers	5 585	5 518
Total Commissions (en produits)	62 221	55 555

Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 397 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Gain net sur opérations de change	11 397	9 988
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	11 397	9 988

Note 20 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 8 067 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts sur autres titres d'investissement	-	142
Intérêts sur obligations	133	-
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 581	1 032
Intérêts sur bons de trésor assimilables	3 819	2 477
Intérêts sur emprunt national	1 840	1 194

Intérêts sur titres d'investissement SICAR	694	123
Total Revenus du portefeuille d'investissement	8 067	4 968

Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 960 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 266	7 895
Emprunts et ressources spéciales	15 923	15 088
Opérations avec la clientèle	96 958	91 688
Autres intérêts et charges	1 813	1 998
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 960	116 669

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 942 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Commissions monétiques	2 318	2 143
Redevances et prestations	267	283
Autres commissions	173	47
Rémunération du fonds géré SICAR	353	153
Frais de confection carnet de chèques	101	83
Frais télégrammes télex	182	215
Règlement télécom SMS Banking	548	128
Total Commissions encourues	3 942	3 052

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 16 755 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût net du risque clientèle	17 940	12 384
Coût net du risque divers	(1 185)	438
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	16 755	12 822

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations aux provisions collectives	3 030	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	30 510	29 438
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 779)	(9 283)

Reprise /provision générale portefeuille	-	(169)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 145)	(7 210)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(17 490)	(16 787)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(1 453)	-
Pertes couvertes de contrepartie	1 806	11 526
Pertes non couvertes de contrepartie	145	397
Cession de créances à l'IRC	17 130	5 261
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 152	1 215
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(764)	(490)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(200)	(481)
Récupération créances amorties	-	(1 027)
Gains de cession	(2)	(6)
Total Coût net du risque clientèle	17 940	12 384

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 792	3 650
Reprises sur provisions pour risques et charges	(482)	(3 639)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(106)	(242)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	15	182
Perte sur éléments hors exploitation	353	3 198
Gain sur éléments hors exploitation	(3 257)	(3 233)
Perte sur autres éléments d'exploitation	500	522
Total Cout net du risque divers	(1 185)	438

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -724 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotation aux provisions sur titres de participation	(174)	(5)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(738)	(438)
Pertes sur titres d'investissement	-	(722)

Plus value cession titres d'investissement	-	50
Reprise de provisions sur titres de participation	111	159
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	77	2 097
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(724)	1 141

Note 25: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 78 795 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunération du personnel	56 155	52 771
Charges sociales	15 296	14 611
Autres charges de personnel	7 398	5 889
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(54)	(256)
Total Frais de personnel	78 795	73 015

Note 26 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 22 283 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Travaux fournitures et services extérieurs	9 775	7 835
Frais divers de gestion	12 508	13 288
Total Charges générales d'exploitation	22 283	21 123

Les travaux et services extérieurs totalisent 9 775 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Loyers commerciaux	2 909	2 626
Maintenance logiciel informatique	1 915	1 256
Autres services extérieurs	887	799
Assurance globale banque	801	568
Entretien et nettoyage immeubles	450	439
Honoraires commissaires aux comptes	367	322
Maintenance matériel informatique	599	495
Loyer personnel logements de fonction	278	263
Assurance immeubles et voitures	339	294
Gardiennage et surveillance	314	276
Frais judiciaires	295	126
Rémunération d'intermédiaires	213	172
honoraires service assistance Société Générale	118	43
Sous-traitance archives	151	75
Sous- traitance informatique	26	26
Maintenance et consommable photocopieurs	11	5
Entretien et réparation divers	102	50
Total Travaux fournitures et services extérieurs	9 775	7 835

Note 27 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 25 869 KTND se détaillant ainsi:

	Exercice 2015
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	127 315
(+) Déductions nets Réintégrations	(5 339)
Résultat fiscal avant provisions	121 976
- Déduction provisions 2015	34 690
Résultat fiscal	87 286
Réinvestissement	13 376
Résultat fiscal après réinvestissement	73 910
Taux d'impôt	35,00%
Impôt sur les sociétés	25 869

Note 28 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2015, est de 1,853 DT.

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat de la période	64 038	56 616
Capital social - nombre de titres	34 560 000	22 115 956 *
Résultat par action en DT	1,853	2,560

*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 16 072 678. Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

Le résultat par action ainsi déterminé en 2015 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie**Note 29 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2015 un solde de 213 080 KTND contre 199 081 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 919	197 867
Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 197	191 126
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(3 036)	(189 912)
Total	213 080	199 081

3.6- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société " Nestlé Tunisie ", pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société " Nestlé Tunisie " s'élèvent à 1,1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société "Nestlé Tunisie Distribution ", pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société «Nestlé Tunisie Distribution» s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 13 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43.464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an. L'encours du crédit couvert par la garantie au 31 décembre 2015 est désormais de 13 500 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 31 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la " Société Générale ", en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 Mois +65bps

La " Société Générale " a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

Les charges d'intérêts relatifs à l'exercice 2015 au titre de ce placement s'élèvent à 17 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2015, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 401 KTND Hors TVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD

- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016

- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle

- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2015 s'élève à 8 627 KTND. La charge d'intérêt en 2015 au titre dudit emprunt s'élève à 145 KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Un avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014.

Un avenant au contrat précité a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'est élevée à 89KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Septembre 2015, un contrat d'assistance technique avec la société générale dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 KEuros par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2015 au titre de cette convention, se sont élevés à 70 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2015 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTNDHT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Septembre 2015, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'élève à 132 KTND Hors TVA

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelable de manière tacite pour des périodes successives d'un an. Le coût de mise en place du projet est de 713 KTND hors TVA (licence et frais de mise en place). le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2015 est de 91KTND

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2015. L'encours de ces opérations au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	40 974	40 974
	EUR	1 927	4 238
Total			45 212
Credoc Import	JPY	185 663	3103
	USD	9 862	19 850
	EUR	10 526	23 150
	CHF	133	270
Total			30 140
Credoc Export	USD	33	66
	EUR	644	1 416
Total			1 482
Garanties Emises	EUR	939	2 065
	MAD	1 410	286
Total			2 351
Garanties Reçues	TND	71 992	71 992
	USD	6 011	12 100
	EUR	80 504	177 052
Total			261 144

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu deux contrats avec l'IRC. Le premier consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 1741 créances pour un total d'engagements cédés de 9 592 KTND et à un prix de cession de 1 741 dinars.

Le deuxième contrat consiste à céder 824 créances pour un total d'engagements cédés de 11 386 KTND et à un prix de cession de 824 dinars.

Ces deux contrats ont été autorisés par le Conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève à 20 KTND.

Opérations avec la société "International – Sicar"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2015, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 12 615 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 198 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 145 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 09/02/2016 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 est de 34 KTND HTVA.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par les Conseils d'Administration du 22 mai 2012 et du 09 juin 2008 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée annuellement par l'assemblée générale se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme :				
- Salaire	432 870			
- Intéressement sous forme de bonus	252 920	310 101		
- Charges sociales et fiscales	218 611	98 908		
- Congés payés	11 647	112 306		
- Autres avantages	8 866	2 311		
- Jetons de présence			150 000	223 368
TOTAL	924 914	523 626	150 000	223 368

Note 30 – Passifs éventuels - Provisions

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours

Note 31: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 314 629 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 64 038 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Paragraphe d'observation

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le chef de caisse de l'agence de Ben Arous.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, le 13 novembre 2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, par lettre en date du 29 mars 2016.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 282 KDT ont été provisionnés au cours de l'exercice 2015 à hauteur de 1 678 KDT. Le reliquat des réclamations non provisionnées est jugé non fondé.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2015.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu avec l'IRC deux contrats de cession de créances portant sur la cession de deux lots de créances totalisant 20 978 KTND au prix de 2,5 KTND.

Ces deux contrats ont été autorisés par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

Opérations avec la société « International – Sicar »

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société «International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et les avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant des commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la gestion des fonds s'élève à 198 KTND. Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 145 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2015

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » pour un montant total de 3 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 1,1 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2015.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » pour un montant total de 6 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 2,2 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2015.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Un avenant portant sur la reconduction tacite dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014. Un deuxième avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2016, a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'est élevée à 89 KTND Hors TVA.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 31 KTND.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 13 KTND.

- L'UIB a conclu une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches.

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 échu le 30/01/2015.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 au titre de ce placement, s'élèvent à 17 KTND.

- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair.

Au 31/12/2015, l'encours de l'emprunt s'élève à 8 627 KTND ; La charge d'intérêt au titre de l'exercice 2015 s'élève à 145 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu une convention avec la société générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients. Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2015 s'élèvent à 401 KTND Hors TVA.

- Le conseil d'administration réuni le 22 Septembre 2015 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe SG pour l'année 2015. Ces contrats comprennent :

- L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
- La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.
- Des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

Les charges supportées par la banque au titre de chaque service prévu par les contrats s'élèvent respectivement à 70 KTND, 11 KTND et 132 KTND.

- L'UIB a conclu un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2015 est de 91 KTND

- L'UIB a conclu un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 KTND.

Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève 20 KTND.

Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 10 K TND.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2015, s'élèvent à 8 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à «UIB Finance» pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les produits constatés par la banque, en 2015, s'élèvent 5,250 KTND.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève 5 KTND.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2015 est de 5 K TND.

Opérations avec la société « International – Sicar »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 40 KTND.
- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier à la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 14 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND.

IV.Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :
 - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par les Conseils d'Administration du 22 Mai 2012 et du 09 juin 2008. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.
 - Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.
2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(EN TND)	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	432 870	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	252 920	310 101	-	-
- Charges sociales et fiscales	218 611	98 908	-	-
- Congés payés	11 647	112 306	-	-
- Autres avantages	8 866	2 311	-	-
- Jetons de présence	-	-	150 000	223 368
TOTAL	924 914	523 626	150 000	223 368

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek